



PRÜDESA

GROUP

CODE D'ÉTHIQUE

Nous relevons un défi
de taille et prenons un
engagement fort :
Garantir l'excellence

Le présent Code d'éthique résume les principes éthiques sur lesquels repose l'activité du PRODESA Group. Il décrit les comportements à encourager et ceux à éviter.

Le Code d'éthique constitue l'instrument normatif de plus haut niveau dans la structure normative du PRODESA Group. Ses principes sont développés dans les politiques, les normes et les procédures. Il représente l'engagement de l'entreprise à respecter les lois et les valeurs éthiques qui y sont défendues.

À tous les niveaux, on veillera à l'application réelle et effective de ces principes, de sorte que ce système d'autorégulation permette d'éliminer tout acte susceptible de mettre en péril les valeurs et les biens juridiques à protéger.

Le présent Code d'éthique doit être accepté par toute personne intégrant la structure organisationnelle de l'entreprise.

Le champ d'application du Code d'éthique s'étendra aux collaborateurs, fournisseurs, clients, distributeurs, professionnels externes et représentants de l'entreprise, auxquels il sera demandé d'accepter ce code ou de disposer d'un code d'éthique propre, défendant des principes éthiques et une politique de prévention analogues à ceux du PRODESA Group.



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

José Ignacio Pedrajas
PRESIDENTE

PRODESA
GROUP

1. Légalité

Le **strict respect de la législation en vigueur** est une condition indispensable et incontournable de notre activité. Pour preuve, nous veillons tout particulièrement à ce que l'ensemble de nos collaborateurs connaissent la réglementation applicable à leur domaine. Nous veillons ainsi à ce que le fonctionnement interne de l'entreprise soit conforme aux bonnes pratiques, qu'il soit intégré par notre équipe et appliqué dans ses relations de travail et d'entreprise.

2. Transparence

Nous considérons la transparence comme un pilier de notre gestion quotidienne, car c'est d'elle que découle notre crédibilité.

Notre priorité est de veiller à ce que les informations que nous communiquons soient véridiques, claires et complètes.

PRÜDESA
GROUP

3. Indépendance et orientation client

Notre objectif : sélectionner et gérer la meilleure solution pour le client. Nous agissons en toute liberté et en toute indépendance, en prenant des décisions impartiales.

PRÜDESA
GROUP

3. Indépendance et orientation client

COMPORTEMENTS INTERDITS :

- Agir au nom de PRODESA Group dans des situations où l'employé, un membre de sa famille, un ami ou une connaissance aurait un intérêt personnel.
- Utiliser le nom de l'entreprise à mauvais escient.
- Accepter une quelconque faveur de la part d'une entité, d'une entreprise ou d'un tiers avec lequel le PRODESA Group entretient une relation commerciale.
- Tirer un avantage personnel d'une opportunité commerciale dans laquelle le groupe PRODESA serait impliqué.
- Offrir, remettre ou recevoir des cadeaux qui enfreignent les dispositions de la politique de conformité en vigueur.

En résumé, il convient d'éviter toute situation dans laquelle des intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec les valeurs et les bonnes pratiques du PRODESA Group.

4. Intégrité et honnêteté

Notre **réputation**, forgée grâce à une vaste expérience entrepreneuriale, est l'atout le plus précieux du PRODESA Group et dépend de la manière dont nous agissons. C'est pourquoi tous les professionnels de l'équipe doivent exercer leur activité en adhérant aux valeurs qui constituent notre culture d'entreprise. Nous agissons de manière éthique et irréprochable, en reconnaissant humblement nos erreurs et en transformant nos échecs en opportunités d'amélioration.

Notre présence sur le marché doit toujours être loyale et honnête, sans recourir à une publicité trompeuse à l'égard de nos concurrents et des tiers, dans le **respect de la libre concurrence**.

Le PRODESA Group est convaincu que les bonnes pratiques permettent de bâtir des fondations solides, fondées sur la confiance et le respect de la parole donnée.



5. Confidentialité et sécurité informatique

Faire preuve de **discretion et protéger les informations sensibles** de l'entreprise relève d'un droit fondamental et constitue un devoir impératif.



PRUDESA
GROUP

5. Confidentialité et sécurité informatique

COMPORTEMENTS INTERDITS :

- Accès non autorisé, utilisation et diffusion d'informations confidentielles à caractère personnel et professionnel.
- Divulgence de secrets d'affaires.
- Escroqueries, fraudes et tromperies de toute nature.
- Falsifier les informations économiques et financières de l'entreprise, en particulier les comptes annuels.
- Diffuser de fausses rumeurs et des critiques sur Internet, les réseaux sociaux, dans les médias ou directement auprès des clients.
- Tirer profit des informations confidentielles auxquelles on a eu accès en raison de la fonction occupée ou du travail effectué au sein de l'entreprise.
- Diffusion de virus ou de programmes susceptibles de causer des dommages aux biens matériels ou immatériels.
- Tout autre type de préjudice informatique, y compris les actes de sabotage ou la simple altération des données ou des informations contenues.
- Organisation de campagnes ou de promotions trompeuses.
- Violation des droits de propriété intellectuelle ou industrielle relatifs aux actifs technologiques.
- Pornographie.

6. Formation continue

La formation professionnelle continue est indispensable pour assurer la bonne préparation et la mise à jour des connaissances de notre équipe, et ainsi garantir notre compétitivité.

Dans le but de favoriser l'égalité des chances et le développement professionnel, nous nous engageons à former de manière adéquate l'ensemble de nos collaborateurs.



7. Notre équipe

Le principal atout du PRODESA Group réside dans son équipe. Nous misons sur le recrutement des meilleurs professionnels. Nous gérons les talents et travaillons avec des personnes motivées afin d'offrir la meilleure attention et le meilleur service, tant en interne qu'au client.

PRODESA
GROUP

8. Respect, dignité et non-discrimination

Les manquements au respect et/ou les attitudes hostiles envers autrui ne sont pas tolérés. Le respect de la dignité de chacun, la tolérance envers leurs caractéristiques propres et distinctives, ainsi que la non-discrimination, constituent des valeurs fondamentales qui doivent toujours prévaloir. Les employés et collaborateurs du PRODESA Group ont droit à un traitement **juste, respectueux et courtois** de la part de leurs supérieurs, subordonnés et pairs, la discrimination et le harcèlement fondés sur l'âge, l'origine, l'ethnie, la race, la religion, le genre, l'orientation ou l'identité sexuelle, la maladie ou le handicap étant expressément interdits.



9. Santé et sécurité

Le PRODESA Group s'engage à veiller à la protection, à la sécurité et à la santé de ses employés. Nous déployons des efforts constants pour respecter la réglementation en matière de prévention des risques professionnels, de protection de la santé et de sécurité au travail. Tous les employés sont tenus de respecter cette réglementation et d'exercer leurs activités dans le strict respect des instructions et des politiques en vigueur dans ces domaines.

PRODESA
GROUP

10. Engagement en faveur de l'environnement

Nous sommes une entreprise écoresponsable. C'est pourquoi nous encourageons l'adoption de comportements responsables visant à réduire la consommation de ressources naturelles, à les utiliser de manière responsable et à promouvoir les économies d'énergie.



Canal de communication sur l'éthique et les risques

À tous les niveaux du PRODESA Group, il sera obligatoire de signaler toute situation à risque susceptible de se produire au sein ou en dehors de l'entreprise et pouvant causer un préjudice à toute personne physique ou morale. Il convient également de signaler tout manquement à la loi, au code de déontologie ou aux dispositions réglementaires qui le régissent.

Nous disposons d'un canal d'alerte éthique auquel vous pouvez adresser toute communication signalant l'existence d'une situation à risque ou d'un manquement, ainsi que toute proposition visant à améliorer le modèle de prévention et de contrôle.

Les communications adressées au Canal Éthique peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : compliance@prodesa.net

Le Comité de conformité sera chargé de gérer le Canal éthique et de traiter les communications qui lui sont adressées. Dans tous les cas, le Comité de conformité pourra confier la gestion du Canal éthique à une entreprise ou à un cabinet spécialisé.

Les communications effectuées via le Canal Éthique seront traitées dans la plus stricte confidentialité.

Tout manquement à la loi, au présent code de déontologie ou à la réglementation qui le met en œuvre constituera une infraction dont la qualification et la sanction seront déterminées conformément aux dispositions des conventions collectives applicables et du Statut des travailleurs.



Le présent code de déontologie sera mis à jour régulièrement afin d'y intégrer les améliorations jugées nécessaires pour définir le modèle de conduite à adopter.

PRODESA
GROUP